



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

**MAIRIE
DE
TENDE**

REF : IF/17-039

Objet : *Votre demande en date du 10 juillet 2017*

Monsieur,

Pour faire suite à votre demande afin d'organiser entre le 14 Juillet 11 heures et le 15 Juillet 17 heures une série de pic-nic aux alentours du Fort Central, je vous confirme les termes de mon précédent courrier, à savoir :

Les terrains sur lesquels vous comptez organiser votre rencontre appartiennent à la Commune de Tende (domaine privé de la Commune) et sont actuellement loués à un berger dans le cadre d'une convention pluriannuelle de pâturage. De plus, dans le cadre de la posture VIGIPIRATE renforcée « Sécurité renforcée – risque attentat », il a été demandé expressément aux communes d'éviter d'organiser de nouvelles manifestations.

Par ailleurs, vous ne fournissez aucune garantie de sécurité et de salubrité quant à la tenue de cet évènement.

En conséquence, je confirme ne pas vous autoriser pas à organiser cette manifestation sur les propriétés appartenant à la Commune de Tende et, si votre association venait à occuper ces terrains, je serais dans l'obligation de prendre à votre encontre les mesures qui s'imposent.

J'adresse copie de la présente lettre à la préfecture des Alpes-Maritimes et à la gendarmerie de Breil-sur-Roya.

Jean-Pierre VASSALLO

Maire de TENDE

